



# Commission Locale de l'Eau



Jeudi 23 avril 2009





# Ordre du jour :

1. **Approbation du compte rendu de la séance du 23/02/09**
2. **Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de programme de mesures**
3. **Informations :**
  - Commissions territoriales préparatoires à la validation du SAGE**
  - Renouvellement membres de la CLE et adaptation du règlement intérieur**
4. **Poursuite de l'élaboration du SAGE et mise en œuvre**
  - 4.1 **Expertises complémentaires**
  - 4.2 **Animation du SAGE et communication**
  - 4.3 **Procédures de consultation du projet de SAGE et d'enquête publique**
  - 4.4 **Financement**
  - 4.5 **Mise en œuvre opérationnelle : reconnaissance EPTB de la structure porteuse du SAGE et perspectives de fonctionnement**
5. **Avis de la CLE sur la demande du SIVOM Olivier de Serres**
6. **Calendrier**
7. **Questions diverses**

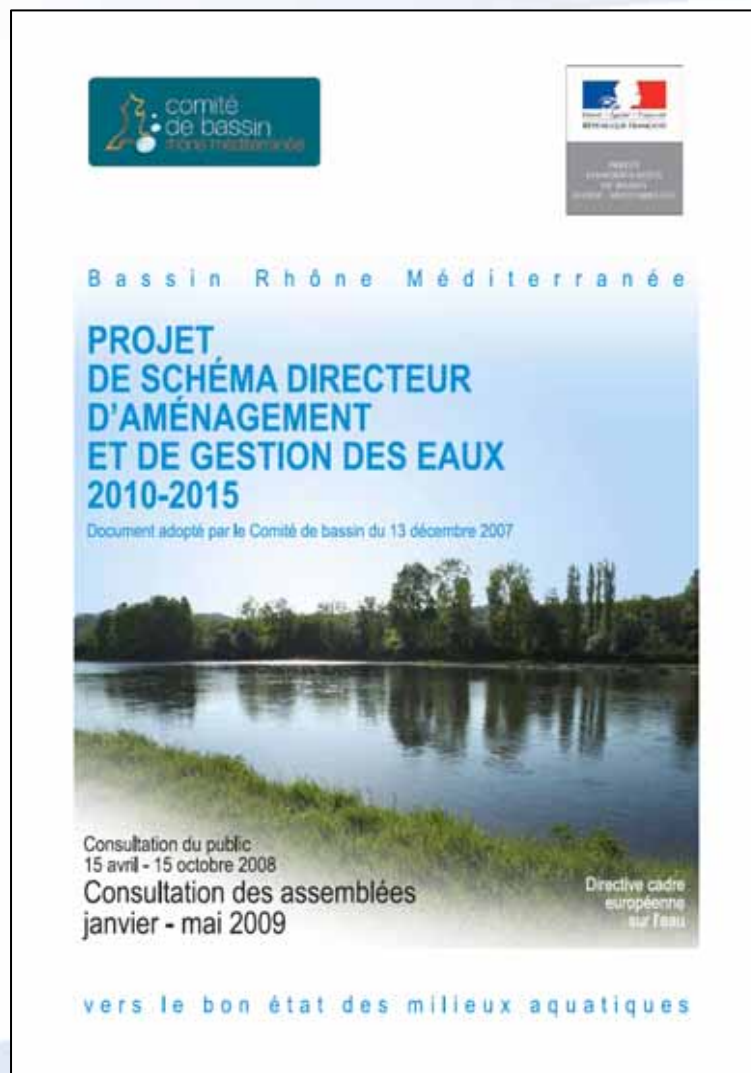


## 1. Approbation compte rendu du 23/02/09

Remarques formulées suite à l'envoi du compte rendu



## 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de programme de mesures



Présentation du projet de SDAGE par l'Agence de l'eau

## 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de programme de mesures

### Liens SDAGE/SAGE



SDAGE Rhône Méditerranée	Outils proposés pour le SAGE Ardèche
OF1 – Prévention	<ul style="list-style-type: none"><li>• 6 études réalisées depuis 2004</li></ul>
OF2 – Non dégradation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Appui sur réseau N2000 et réservoirs biologiques SDAGE</li><li>• Mise en œuvre du schéma de cohérence des activités sur le bassin</li><li>• Création d'un observatoire de la rivière</li></ul>
OF3 – Intégrer la socio-économie	<ul style="list-style-type: none"><li>• Étude pilote sur notre bassin versant (BRGM,2008)</li></ul>
OF4 – Gestion locale - aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"><li>• Création d'une Commission InterSAGE,</li><li>• Contrats de rivière sur le Chassezac et Beaume Drobie</li><li>• Reconnaissance EPTB de la structure porteuse du SAGE</li><li>• Favoriser l'émergence de SCOT(s) sur le bv (convention avec Pays)</li></ul>
OF5 – Lutte contre les pollutions	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prioriser l'assainissement pour l'atteinte du bon état</li></ul>
OF6 – Préserver les fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préservation des ZEC et espaces de mobilité (études Sogreah et Alp'Géorisques 2007)</li></ul>
OF7 – Équilibre quantitatif	<ul style="list-style-type: none"><li>• Garantir les équilibres aux points nodaux</li><li>• Optimiser le soutien d'étiage (01/06 au 31/10)</li><li>• Réduction de la vulnérabilité des usages (Beaume/Auzon) (étude PGE, Eaucéa 2008)</li></ul>
OF8 – Risque inondation	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développer la culture du risque toute l'année (information)</li><li>• Accompagner les révisions des PPRi des communes</li><li>• Améliorer l'alerte et la gestion de crise</li></ul>



## 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de programme de mesures

### Programme de mesures

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure	Sous bassins versants		
			Ardèche	Chassezac	Beaume Drobie
Altération de la continuité écologique	3C12	Créer un dispositif de franchissement pour la dévalaison			
	3C11	Créer un dispositif de franchissement pour la montaison			
Gestion locale à instaurer ou développer	1A10	Mettre en place un dispositif de gestion concertée			
Dégradation morphologique	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
Déséquilibre quantitatif	3A14	Améliorer la gestion des ouvrages de mobilisation et de transferts existants			
	3A32	Améliorer les équipements de prélèvements et de distribution et leur utilisation			
	3A12	Définir des modalités de gestion en situation de crise			
	3A10	Définir des objectifs de quantité			
	3C16	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel			
Pollution domestiques et industrielles	5B15	Mettre en place un traitement des rejets plus poussé			

#### Remarques :

- 2 masses d'eau sur 3 identifiées comme ressources stratégiques dans le SDAGE
- Besoin d'inscrire une mesure spécifique pour ces masses d'eau au PdM





## 2. Avis de la CLE sur le projet de SDAGE et de programme de mesures

Projet de délibération





### 3. Informations

« Commissions de suivi » préparatoires à la validation du SAGE

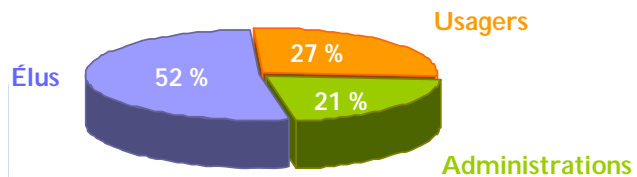


Réunions des commissions de suivi des sous-bassins  
Élargies aux communes et usagers concernés  
Dates à définir

Renouvellement des membres de la CLE  
Modification possible du règlement intérieur

Octobre 2009 :

- Renouvellement complet des membres de la CLE
- Désignation de vice-présidents (modification du RI)







## 4. Poursuite de l'élaboration du SAGE et mise en œuvre

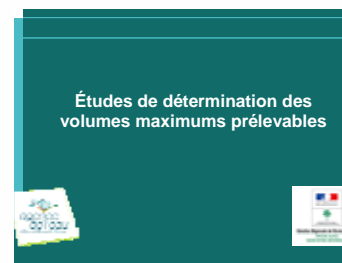
### 4.1 Expertises complémentaires

#### Étude de détermination des Volumes Maximum Prélevables

Contexte règlementaire et objectifs

Principes méthodologiques

Contexte de l'étude sur le périmètre du SAGE



#### Analyse juridique du projet de SAGE

Contexte règlementaire et objectifs

Modalités de mise en œuvre : expertise juridique Agence de l'eau

### 4.2 Animation du SAGE et communication

Coût annuel d'animation : 55 000 €

Coût de communication : selon décision de la CLE



## 4. Poursuite de l'élaboration du SAGE et mise en œuvre

### 4.3 Procédures de consultation et d'enquête publique

Rappel du contexte réglementaire (LEMA 2006)

Proposition pour l'organisation de l'enquête publique

Coûts associés prévisionnels : 40 000 €

### 4.4 Financement

Dépenses potentielles à minima pour la période 2010-2012

	Dépenses potentielles
Animation SAGE 210-2012	165 000 €
Frais de reprographie et d'enquête publique	40 000 €
Communication	A définir
Etudes / expertises complémentaires	A définir
<b>Total à minima</b>	<b>205 000 €</b>

**Pour poursuivre l'élaboration du SAGE**

Demande de subventions auprès des partenaires

Nouvel appel à participation aux collectivités du territoire



## 4. Poursuite de l'élaboration du SAGE et mise en œuvre

### 4.5 Mise en œuvre opérationnelle

#### Demande de reconnaissance EPTB de la structure porteuse du SAGE

Rappel de la première convention technique et financière avec les communes  
Rappel de l'étude structuration des collectivités : déroulé et résultats  
Rappel de la délibération du Comité d'Agrément du bassin RM

#### Missions « envisagées » : gestion équilibrée des cours d'eau

Suivi et pilotage du soutien d'étiage  
Suivi de la qualité de l'eau et du bon état  
Prévention des inondations  
Suivi et coordination du SCAL  
Établissement des partenariats scientifiques  
Appui technique à la CLE  
Gestion du domaine public fluvial

#### Pistes de réflexion pour le fonctionnement

D'abord principe de conventionnement avec les autres collectivités  
Ensuite, évolution en structure spécifique en syndicat mixte ouvert





## 4. Poursuite de l'élaboration du SAGE et mise en œuvre

### Proposition de délibération

« **La Commission Locale de l'Eau, à l'unanimité de ses membres présents :**

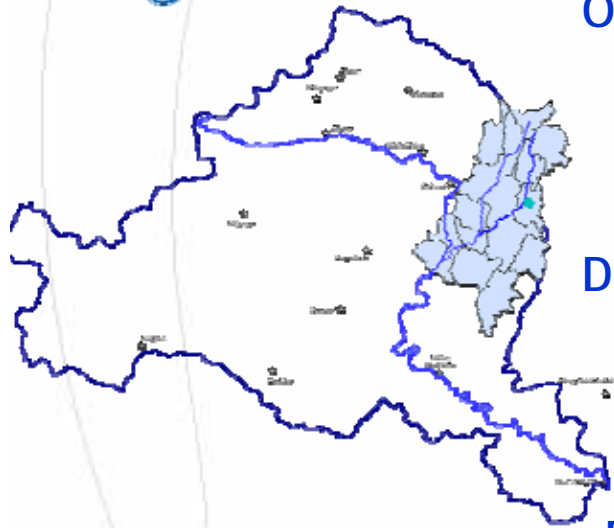
- Charge le **Bureau de la CLE et la structure porteuse :**

-d'**étudier avec les partenaires institutionnels** la possibilité de mettre en œuvre les études « détermination des volumes maximums prélevable » et « analyse juridique du projet de SAGE »,

-d'**établir les principes d'une convention** relative à la poursuite de l'animation du SAGE, des actions de communication, ainsi que la mise en œuvre des démarches de consultation et d'enquête publique,

- **Emet un avis favorable à la demande de reconnaissance officielle du Syndicat Mixte Ardèche Claire comme Etablissement Public Territorial de Bassin. »**

## 5. Avis de la CLE sur la demande du SIVOM O. de Serres / captage Claduègne



### Objet de la demande

Porter l'autorisation de prélèvement au captage de la Borie de 20 l/s à 25 l/s

### Diagnostic de l'état de la ressource

Bassin Auzon identifié comme le plus déficitaire par le PGE (Eaucéa, 2007)

### Pistes de réflexion proposées

Accompagnement par la CLE du SIVOM OdS sur :

- Recherche de ressource nouvelles
- Importation depuis Pont de Veyrières
- Réduction des exportations d'eau brute





## 6. Calendrier

28 avril : commission InterSAGE

28 mai : bureau de la CLE

Juin à septembre : commissions de suivi des procédures des sous bassins  
(dates à définir)

24 septembre : Commission Locale de l'Eau

...

## 7. Questions diverses







